



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Département des YVELINES
Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE
Canton de BONNIERES

COMMUNE DE MAULETTE

Monsieur le Maire
Aux
Parents d'élèves de l'école « Les Hirondelles »

TRÈS IMPORTANT

Nos réf. : ET/BB- 46

Objet : PAIEMENTS EN LIGNE

Chers parents,

J'ai le plaisir de vous informer qu'à compter de la facturation du mois de janvier 2018, vous aurez la possibilité de régler vos factures selon les modes de paiements suivants :

- Prélèvement SEPA ; vous devez pour cela remplir le formulaire « Mandat de Prélèvement (1)» et nous fournir un RIB **avant le 16 décembre 2017**,
- Paiement par carte bancaire (2),
- ▲ - Chèque que vous devrez désormais libeller à l'ordre de la **REGIE RECETTES MAULETTE**,
- Numéraire (mode de paiement limité à 300 euros maximum par facturation).

Le secrétariat est à votre disposition pour tout complément d'information.

Espérant avoir répondu à votre attente,

Je vous prie de croire, chers parents, à l'assurance de mes sincères salutations.

Maulette, le 28 novembre 2017

Le Maire
Eric TONDU



- (1) Ce formulaire est disponible sur le portail famille et sur le site internet de la mairie
(2) Une icône sera visible devant votre facture pour le paiement en ligne (site sécurisé de la Direction Générale des Impôts)